



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 997

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Michel Raison, pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Raison. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Monsieur le ministre, hier, dans cet hémicycle, ont été salués les excellents résultats en matière de baisse de la délinquance dans notre pays. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des députés communistes et républicains.)*

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ah oui ? Lesquels ?

M. Michel Raison. Au-delà, nous pouvons aussi saluer le travail fourni récemment par les forces de l'ordre qui ont, jeudi dernier, arrêté un chef politique de l'ETA, à Mont-de-Marsan *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)* et, mardi matin, interpellé le chef militaire de l'organisation séparatiste basque et trois autres personnes dans la banlieue de Pau.

C'est un rude coup porté à l'ETA et c'est la preuve que la lutte contre les réseaux terroristes sur le terrain ne faiblit pas un seul instant. Cependant, l'approche des fêtes de fin d'année rend les Français inquiets...

M. Jacques Desallangre. Ils ont peur que le père Noël ne passe pas !

M. Michel Raison. ... face aux menaces terroristes.

La lutte contre le terrorisme est difficile car les acteurs de cette guerre aveugle et inhumaine sont des spécialistes de l'utilisation de tout notre territoire - de quoi faire pâlir même la DATAR car ils savent se cacher dans le moindre village, jusque dans l'est de la France.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire part des actions menées et, surtout, des résultats obtenus en matière de lutte contre les menaces terroristes, notamment celles des milieux islamistes ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Chacun se souvient de la cruauté, pour ne pas dire la barbarie, avec laquelle l'ETA militaire a perpétré, principalement sur le territoire espagnol, des assassinats de personnes qui avaient le seul tort d'être des élus ou des représentants de la société civile. Le devoir de la démocratie française, c'est d'être aux côtés de la démocratie espagnole dans une lutte sans merci contre le terrorisme. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Je crois pouvoir dire que cette politique a été partagée, et de tout temps, par tous les gouvernements. On ne

peut admettre la présence en France de bases arrière d'un terrorisme qui frappe quelque démocratie que ce soit dans le monde, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de nos voisins. J'imagine que tous les élus, de quelque bord qu'ils soient, partagent cette conviction. (« *Oui !* » *sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Depuis le début de l'année, quarante-sept personnes liées à l'ETA ont été arrêtées. Parmi les huit dernières personnes arrêtées figuraient deux responsables de très haut niveau, commanditaires d'attentats et d'assassinats. Il faut à cet égard féliciter l'action courageuse des renseignements généraux et de la DNAT, la direction nationale antiterroriste. Le moins que l'on puisse faire, c'est souligner l'excellence de leur travail. S'agissant du terrorisme islamiste, cent une personnes ont été interpellées et quarante-deux sont en prison. Mais la vigilance, monsieur le député, que le Gouvernement doit à la sécurité des Français se traduit sur tous les aspects puisque, la semaine dernière, un préfet a été amené à fermer deux établissements scolaires illégaux d'inspiration salafiste, une maternelle et une crèche, à Fontenay et à Antony.

La lutte contre le terrorisme ne peut autoriser aucun relâchement de notre vigilance. Chacun doit le savoir. Ceux qui ne respecteront pas la règle républicaine et les lois de notre pays seront reconduits dans leur pays, et les établissements concernés seront fermés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 997

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 2003